

HONORAIRES GESTION LOCATIVE

POUR LOCAUX D'HABITATION OU MIXTES (soumis à la loi du 6 juillet 1989)

Au 01/01/2026

TVA au taux en vigueur de 20 % incluse

PRESTATIONS

HONORAIRES TTC

	Formule ESSENTIELLE	Formule SÉCURITÉ	Formule MEUBLÉ
MISSIONS PRINCIPALES			
Mise en location et/ou relocation Estimation de la valeur locative, commercialisation du bien, suivi des procédures de sélection et de mise en place du locataire	1 mois de loyer hors charges (avec plancher à 400€)	1 mois de loyer hors charges (avec plancher à 400€)	1 mois de loyer hors charges (avec plancher à 400€) Majoration état des lieux +3€TTC/m ²
Gestion courante Pourcentages calculés sur le montant des encaissements (par lot/par mois)	7% TTC T1-T1Bis : 7.5% TTC	7% TTC T1-T1Bis : 7.5% TTC + 2.5% TTC (Garantie Loyer Impayé)	8% TTC + 2.5% TTC (Garantie Loyer Impayé)
PRESTATIONS DÉTAILLÉES			
Gestion administrative, comptable et technique	✓	✓	✓
Garanties locatives : Paiement des loyers dus par le locataire défaillant Détériorations immobilières Défense recours - Protection juridique Pertes pécuniaires suite inoccupation		✓	✓
Option Sérénité : Vacance locative		+1.6%	

PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES ET HONORAIRES EXCEPTIONNELS

Commande de diagnostics (hors coût du/des diagnostics)	20€ TTC par demande
Commande d'installation de détecteur de fumée (hors coût du détecteur et de la pose)	20€ TTC par demande
Frais de gestion d'un dossier contentieux	Vacation horaire : 96€ TTC
Frais de gestion d'un dossier sinistre immobilier (hors cadre parfait achèvement)	Vacation horaire : 96€ TTC
Frais de gestion de travaux importants (montants supérieurs à 1000€ TTC)	Vacation horaire : 96€ TTC
Réception de logement neuf avec le promoteur	OFFERT
Frais de gestion des réserves sur logement neuf et Garantie Parfait Achèvement	Vacation au 1/4h : 24€ TTC - plafonné à 270€ TTC
Assistance comptable pour l'aide à la déclaration des revenus fonciers * *gratuité la première année pour les logements neufs	Barème forfaitaire TTC : 1 lot : 90€ 2 à 5 lots : 130€ 6 à 10 lots : 150€ >10 lots : 180€

Les prestations complémentaires et honoraires exceptionnels sont établis selon un barème révisable annuellement.